



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le **06 JUIN 2023**

Madame le Maire,

Conformément à l'article L. 112-1-1 du code rural et de la pêche maritime, vous avez transmis le 25 mai 2023, pour avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la modification de droit commun n°3 de la commune de d'Yzeron.

La sous-commission mandatée par la CDPENAF en charge de l'analyse des évolutions intermédiaires ou mineures des documents d'urbanisme qui s'est réunie le 25 mai 2023 a rendu un avis favorable sur votre projet.

Cet avis devra être versé au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la CDPENAF,
la cheffe du service aménagement durable
des territoires,

Mylène VOLLE

Madame Aniès NELIAS
Maire d'Yzeron
31 grande rue
69510 YZERON